

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

24 mars 2021

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, PRUVOST, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY, CAGE,

Mrs PINCHON, HERBETTE, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, DIDIER, FRANCOIS, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents :

Mrs, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, LEBLANC JM.

Etaient absents excusés :

*M^{me} CHEVALIER, SOUILLARD,
MM LEITAO, MOREL, GUILLOT, BEC, WALIGORA,*

Secrétaire de séance : *M PINCHON.*

Monsieur le Président ouvre la séance et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur PINCHON est désigné secrétaire de séance du présent conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du conseil communautaire du 22 janvier 2021 est approuvé. Il sera transmis aux communes membres pour diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2021

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Bureau, par DELIBERATION en date du 9 février 2021 a approuvé le montant des attributions de compensations, à verser entre communes membres et EPCI au titre de l'année 2021.

Il indique que les versements du 1^{er} trimestre ont été effectués.

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM) DU 24 DECEMBRE 2019

Monsieur DELFOSSE propose que la CCNS se dote de la « compétence mobilité » avec exercice minimum devenant ainsi AOM locale au titre de la loi LOM de décembre 2019.

Il précise que la Région demeura AOM régionale à l'issue de cette prise de compétence.

Dès lors, il propose que le conseil communautaire délibère ce jour en faveur d'une modification statutaire de l'EPCI ; modification portant ajout dans la rubrique « compétences facultatives » d'un point 6, autres compétences : « Organisation de mobilité avec exercice minimum de la compétence ».

Il précise qu'après adoption, cette délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres pour délibération des conseils municipaux dans un délai de trois mois.

La révision statutaire sera définitivement approuvée à la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI.

Par **DELIBERATION 1**, le conseil communautaire adopte la compétence mobilité avec exercice minimum emportant modification statutaire de l'EPCI.

Projet ELCIMAI – Zac des Bornes du Temps

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le délai accordé à ELCIMAI pour commencer les travaux sur la Zac des Bornes du Temps est prorogé jusqu'au 30 juin 2021 conformément au courrier d'ELCIMAI émis en date du 10 mars 2021 par référence à l'acte notarié conclu entre l'entreprise et la CCNS.

L'indemnisation forfaitaire et définitive versée par l'entreprise ELCIMAI à la CCNS dans ce cadre est de 110 497.12 €.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré ce jour les porteurs du projet. Si les travaux ne peuvent commencer à l'issue de ce délai de 3 mois soit pour le 30 juin 2021, il y aurait lieu de se prononcer quant à l'octroi d'un nouveau délai de 3 mois avec la même indemnisation forfaitaire.

Par une voix contre, 48 voix pour, 0 abstention, le conseil communautaire approuve ce report.

POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE

Projets 2021

Suite à l'appel à projets, transmis par le Président de l'EPCI à l'ensemble des communes membres, la liste actualisée des opérations éligibles à la politique territoriale départementale au titre de l'année 2021 est remise ce jour aux membres du conseil communautaire.

Il est constaté à l'issue de cet appel à projets un solde de subvention potentielle s'établissant à 217 035.50 €.

Monsieur le Président propose de flécher ce solde vers les premières opérations d'aménagements qui auront lieu sur la friche industrielle MFDS et notamment sur l'école de musique intercommunale qui devrait être le premier bâtiment construit.

Il informe les membres du conseil communautaire qu'il rencontrera les représentants de l'Établissement Public Foncier du Nord Pas de Calais ce 26 mars sur le site de la friche.

Enfin, il indique que le projet de renouvellement urbain porté par la commune de SAINT SAUVEUR n'est pas éligible à la politique territoriale départementale.

La commune pourra par ailleurs solliciter les amendes de police pour concrétiser cette action.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le conseil communautaire approuve l'ensemble des projets éligibles à la politique territoriale départementale en 2021 sur le périmètre intercommunal.

FDE 80 : ADHESION

Par **DELIBERATION 3**, le conseil communautaire décide d'adhérer à la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) de la Somme, pour l'exercice de la compétence maîtrise de demande en énergie.

Dans ce cadre la FDE pourra accompagner la CCNS pour la mise en place du PCAET ainsi que pour la réalisation de diagnostic énergétique sur bâtiments.

Représenteront la CCNS au sein de la FDE :

Titulaire : Monsieur Philippe FRANCOIS

Suppléant : Monsieur Anthony DELASSUS

ADIL : CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur OLIVIER propose que la CCNS signe avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Somme, une convention fixant les objectifs et engagements réciproques sur la période 2021 – 2023.

Dans le cadre de ce partenariat, la CCNS s'acquittera d'une cotisation annuelle.

Au titre de l'année 2021, cette cotisation s'élève à 2 530.62 € soit 0.090 € / habitant, avec une augmentation annuelle de 0.005 €.

Monsieur OLIVIER précise que la CCNS s'acquittait déjà de cette cotisation annuelle hors conventionnement.

Il précise par ailleurs qu'à l'issue de cette signature, l'ADIL pourra effectuer des permanences dans le courant de l'année 2021 sur le territoire intercommunal.

A partir de 2022, elle pourra également accompagner la CCNS dans le cadre des opérations d'amélioration d'habitat qui seront développées sur le territoire.

Par **DELIBERATION 4**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer avec l'ADIL une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur les années 2021, 2022 et 2023.

Est nommé référent de la CCNS auprès de l'ADIL : Monsieur Éric OLIVIER.

SARL SEPE LA GRANDE CAMPAGNE : PROJET DE PARC EOLIEN – AVIS

Une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la SEPE la Grande Campagne afin d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs, d'une puissance nominale de 2.2 MW ainsi qu'un poste de livraison à VILLE LE MARCLET.

Une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral. Elle aura lieu du 25 mars au 27 avril 2021. Le siège de l'enquête publique est situé en Mairie de VILLE LE MARCLET.

Dès lors, Madame la Préfète, a sollicité le 11 février dernier, l'avis du conseil communautaire sur ce projet, conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement.

A l'issue d'un débat entre les membres du conseil communautaire sur la réalisation de ce nouveau parc éolien et, plus globalement, sur les problématiques de raccordement pouvant être posées sur certains parcs, le conseil communautaire par 45 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, émet, par **DELIBERATION 5**, un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien, comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la Commune de VILLE LE MARCLET, présentée par la SARL SEPE la Grande Campagne.

MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES

Suite aux différentes actions ayant déjà été déployées sur le territoire intercommunal contre les projets de fermeture de classe, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'adopter une motion qui sera envoyée à l'inspection académique.

Le conseil communautaire émet un avis favorable sur cette proposition.

Ce projet de motion sera donc très prochainement adressé aux élus concernés.

FRICHE MFDS : INFORMATION

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la procédure d'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord Pas de Calais est en cours.

Les collectivités du Nord Pas de Calais et de la Somme ont été consultées par Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France.

A l'issue de cette consultation, un décret doit être adopté modifiant ainsi le périmètre d'intervention de cet établissement.

A l'issue de ces procédures, l'EPF devra se doter d'une nouvelle gouvernance, voter les budgets et déterminer les actions sur lesquelles il interviendra.

Des réunions ont déjà eu lieu entre la CCNS et l'Etablissement Public Foncier.

Une nouvelle rencontre aura lieu ce 26 mars afin de définir une stratégie d'action concertée sur le périmètre de la friche MFDS.

PUMPTRACKS

Initialement programmée dans le cadre de la politique territoriale départementale, la réalisation de Pumptracks sur les communes de SAINT LEGER LES DOMART et LA CHAUSSEE TIRANCOURT est finalement éligible à un nouveau dispositif du Département de la Somme; un montant de subvention pourrait être octroyée à hauteur de 40% et non plus 25%.

Dès lors, le conseil communautaire, par **DELIBERATION 6**, sollicite le Département de la Somme à hauteur de 40% soit 39 304 € pour mener à bien la réalisation de pumphtracks sur les communes de la CHAUSSEE TIRANCOURT et SAINT LEGER LES DOMART ; opération dont le coût est estimé à 98 260 € HT.

Monsieur TIRMARCHE demande si la commune de L'ETOILE peut s'insérer dans ce dispositif. Dans la mesure où la procédure d'appel public à concurrence a déjà été actionnée, Monsieur le Président répond que la demande de la Commune de L'ETOILE pourra être examinée en 2022.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : CONSTRUCTION DE MAISONS INSOLITES

Afin de répondre pour le 31 mars 2021 à l'appel à projets diligenté par le Département de la Somme, Monsieur le Président propose que la CCNS adopte le plan de financement prévisionnel correspondant à la construction de maisons insolites sur le terrain de l'office de tourisme intercommunal de PICQUIGNY.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette proposition et adopte le plan de financement suivant :

- Coût total HT : 120 000 €
- Subventions et participations :
- Région : 36 000 €
 - Département : 36 000 €
 - CCNS : 48 000 €

Les exemples d'hébergements insolites pouvant être réalisés sur le site sont transmis ce jour à l'ensemble des membres du conseil.

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la commune de FLIXECOURT a été retenue par l'Etat au titre du dispositif Petites Villes de Demain.

Il précise qu'il s'agit d'un dispositif décidé unilatéralement par l'Etat dans le cadre du plan de relance sans demande ou concertation préalable avec les communes pouvant être intéressées ou éligibles.

Madame GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture, a présenté ce dispositif aux EPCI de la Somme concernés.

Suite à cette présentation, une visioconférence a eu lieu entre la DDTM et la CCNS et à l'issue de cette réunion un projet de convention d'adhésion Petite Villes de Demain a été transmis à l'EPCI.

Ce projet de convention prévoit le recrutement d'un chef de projet qui pendant une période de 18 mois devra travailler à la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un plan d'actions de revitalisation avec l'ensemble des partenaires du dispositif (Etat, Collectivités territoriales, CAUE, ADUGA, ANAH, Banque des territoires).

Ce chef de projets serait recruté par la commune de FLIXECOURT, avec participation financière résiduelle de la commune (25%) et participation de l'EPCI de rattachement sur les projets CCNS.

Cette première phase devra engendrer une convention cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT), qui détaillera les actions de revitalisation pensées à l'échelle de la Commune de FLIXECOURT en cohérence avec les objectifs de l'intercommunalité et les actions de revitalisations programmées à AILLY SUR SOMME, dans le cadre d'un autre dispositif déjà en vigueur.

Aussi, Monsieur le Président propose d'adhérer à ce dispositif et de signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain, avec d'une part la commune de FLIXECOURT, et d'autre part, l'Etat, représentée par Madame la Préfète.

Par 46 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, le conseil communautaire, par **DELIBERATION 7**, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain, avec la Commune de FLIXECOURT et l'Etat.

BUDGET

Monsieur Philippe FRANCOIS dresse la liste des dépenses et recettes réalisées par la CCNS entre le 1^{er} janvier 2021 et le 24 mars 2021, se présentant comme suit :

Budgets	Sections	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 1 894 112.20 € Recettes : 1 266 814.15 €
SPANC	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 10 285.29 € Recettes : 8 675 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 87 758.90 € Recettes : 128 907.53 €
PAHVAN	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 154 373.72 € Recettes : 0
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 361 794.12 € Recettes : 10 361.53 €
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 0 € Recettes : 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 13 635.02 € Recettes : 0 €

La situation de trésorerie au 24 mars 2021 est de 9 660 580 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 Coulées de boues – L'ETOILE

Monsieur TIRMARCHE demande si la Communauté de Communes Nièvre et Somme effectuera une étude de lutte contre le ruissellement des eaux suite aux coulées de boues constatées sur la Commune de L'ETOILE.

Monsieur le Président indique, en réponse, que les services de la CCNS se sont approchés de l'AMEVA afin qu'un périmètre d'étude soit défini. Il précise que la seule compétence exercée à ce jour par la CCNS dans ce cas de figure est la réalisation d'études à l'échelle d'un bassin versant.

Il indique par ailleurs que la réalisation de cette étude nécessite l'accord des collectivités concernées et notamment des plusieurs communes membres de la CCPM.

2 PLUI – Val de Nièvre

En réponse à la question posée par Monsieur FOURCROY, Monsieur HENRY indique que la CCNS travaille effectivement sur un projet de modification du PLUI Val de Nièvre suite aux demandes émises par l'Etat.

Une réunion a eu lieu récemment avec les services de la DDTM et des propositions ont été faites par la CCNS et son bureau d'étude notamment sur les zones AU.

Le projet de modification sera soumis à enquête publique en septembre. Il devra faire l'objet d'un nouvel arrêt projet ainsi que d'un examen par la CDPNAF.

3 Trinova/

Monsieur TIRMARCHE met l'accent sur la problématique rencontrée par certains usagers dont les poubelles n'ont pas été enlevées par la société Trinova/.

Monsieur GAILLARD indique qu'il a effectivement transmis cette demande à Trinoval ; ce non-ramassage étant consécutif à des problèmes de tri.

Aussi, il propose que puissent être organisées dès que possible des réunions publiques afin de sensibiliser les usagers sur le tri des déchets, la manière dont il convient de les trier, et les objectifs globaux qui sont développés dans ce cadre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h

◆◆◆◆